

Mercredi 11 octobre 2023

Eau et assainissement

Réhabilitation de la station d'épuration de Saint Jean de Gonville



Communiqué de Presse

En application de la stratégie menée avec Pays de Gex agglo, la Régie des Eaux Gessiennes continue la modernisation de ses infrastructures liées à l'eau potable et à l'assainissement. Le Président de la Régie Michel Brulhart et le Président de Pays de Gex agglo Patrice Dunand ont posé ce matin la première pierre d'un édifice rénové et utile à tous les habitants de Saint Jean de Gonville. Il verra le jour en 2024.

Les enjeux de la rénovation

Mieux dimensionnée et avec plus de rendement, en adéquation avec les exigences nouvelles concernant l'émission de pollutions, la station de traitement des eaux usées se veut optimisée.

La **protection des milieux naturels** des rivières du Rosset, du Roulave et de l'Allondon en sera améliorée, notamment pour préserver les écrevisses à pattes blanches. Il est à noter qu'au niveau de l'Allondon ces enjeux environnementaux sont aussi transfrontaliers.

La **nouvelle station permettra de traiter une charge de 4 000 hectares**, mieux adaptée aux besoins existants et futurs à l'horizon 2045, tout en répondant aux nouvelles normes de rejet et de sécurité en vigueur. Une filière de traitement des boues par lits plantés de roseaux est notamment prévue.

La station d'épuration actuelle

Construite en 1992, l'Unité de Dépollution des eaux usées actuelle est dimensionnée pour 2 500 hectares. Le milieu récepteur est le Rosset, affluent du Roulave puis de l'Allondon. La population du bassin versant comprend uniquement la commune de Saint Jean de Gonville où le taux de raccordement est proche de 100%.

Calendrier et montant de l'opération

La **période de préparation** et de réalisation des études d'exécution a duré 4 mois à compter du 19 janvier 2023. Les travaux de construction seront réalisés au plus tard le 30 juin 2024 ; la période de mise au point et les essais de performance sont prévus de la mi-juin à fin septembre 2024.

Le montant de l'opération est de 4 716 597 €HT décomposés comme suit :

Travaux = 4 514 588 €HT

Maitrise d'œuvre et divers = 139 015 €HT

Achat du terrain et Indemnités agricoles = 62 994 €HT

Le projet bénéficie d'une subvention du Département de l'Ain pour un montant de 400 000 €HT.